



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120315

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 17/11/2021 15H55 C:024891 I:32604
V/REF : 011328
V/Email reçu le Mercredi 17/11/2021 à 15H55

SDC 'LE NID DE PIE'
C/O Syndic OPAC DE LA SAVOIE
9 RUE JEAN GIRARD-MADOUX
73000 CHAMBERY

V/REF.IMM. 0886
IMMEUBLE : LE NID DE PIE (cop)
38 PLACE DE LA MAIRIE
73200 GRIGNON

Voglans, le 24 Décembre 2021

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 38 - COMMUNS DES CAVES
MOTIF : INTERVENIR POUR UNE FUITE SUR LE TAMPON DE VISITE DANS L ALLEE DES CAVES
Donneur d'ordre : Mme E. RICHIERO

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie dans les parties communes a l'intérieur de
l'immeuble.

LE 23/11/21 A 14H15
COMMUNS DES CAVES
CONSTAT D'ABSENCE DE FUITE SUR TAMPON DE VISITE SUITE CONTROLE DES
2 ALLEES DES CAVES
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : CV AB Email envoyé le 25/11/21 à 10H37 Mme E. RICHIERO

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	25,58	25,58
1,50	H(s) plombier journée-73 le 23/11	1	66,07	99,10
TOTAL H.T.				124,68
T.V.A. a 10,00%				12,46
TOTAL T.T.C.En EURO				137,14

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120315

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Acteur de l'habitat
100 % savoyard

OPAC MANDATAIRE pour le compte de la copropriété

Fournisseur n° 517606

171M
15"55

Direction du Patrimoine - 9 rue Jean Girard-Madoux
73024 Chambéry cedex

SERVIMO SAVOIES

CHEMIN DES MARAIS

Contact : Richiero E.- GRIGNON BEA

Tél :

73420 VOGLANS

Copropriété

N° Bon : 011328

Nous vous demandons de réaliser les prestations suivantes :

Lieu d'exécution de la commande :

Le Nid de Pie à GRIGNON Charlot Reymond

-> Conformément à votre bon de demande de régularisation, commande de régularisation pour intervention sur communs des caves (tampon de visite) le
23/11/21 - Qté : 1,00 U à 124,68 € HT - TVA : 10,00%

Montant de l'engagement HT..... 124,68

Montant de la TVA..... 12,47

Montant de l'engagement TTC..... 137,15

Merci de bien vouloir libeller la facture comme ci dessous :

le syndicat des copropriétaires "Le Nid de Pie"

Par son syndic OPAC de la Savoie 9 rue Jean Girard-Madoux 73 000 Chambéry

Selon les conditions du CCAG en vigueur à la date de signature de la commande

Cette commande doit être obligatoirement accompagnée d'une attestation fiscale.

Le règlement de cette commande sera effectué à l'exécution des prestations sur présentation d'une facture et du présent bon de commande dûment complété.

Votre facture devra indiquer la date de réalisation de la prestation et les références bancaires.

Engagement Fournisseur

Date limite d'exécution : 20/12/2021

Engagement OPAC A Chambéry le 20/12/2021

A le

Signature et cachet

ATTESTATION NORMALE

1- Identité du client ou de son représentant

Je soussigné(e) OPAC de la Savoie - 9, rue Jean Girard-Madoux - 73 024 Chambéry cedex

2- Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50% à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

dont je suis : ☐ propriétaire ☐ locataire ☒ autre (précisez votre qualité) : Syndic.

3- Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, ces travaux :

1. Fondations :

- ☒ n'affectent pas les fondations
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus des fondations

2. Eléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage :

- ☒ n'affectent pas ces éléments
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus de ces éléments

3. Façades (hors ravalement) :

- ☒ n'affectent pas les façades
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus des façades

4. Eléments de second oeuvre :

- ☒ ne rendent pas à l'état neuf les deux tiers ou plus de chacun des six éléments de second oeuvre suivants. A l'appui de cette indication, cocher la case utile dans chacune des lignes du tableau suivant :

A. Eléments de second oeuvre	B. Les travaux ne portent pas sur cet élément	C. Les travaux rendent à l'état neuf moins des deux tiers de cet élément à l'issue des travaux	D. Les travaux rendent à l'état neuf les deux tiers ou plus de cet élément à l'issue des travaux
a. planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage	☒	☐	☐
b. huisseries extérieures	☒	☐	☐
c. cloisons intérieures	☒	☐	☐
d. installations sanitaires et de plomberie	☒	☐	☐
e. installations électriques	☒	☐	☐
f. système de chauffage	☒	☐	☐

5. J'atteste que, sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, ces travaux n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface placher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10%.

6. J'atteste que les travaux ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

7. ☒ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI)

8. ☒ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5%

4- Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande ainsi que les éléments de justification des proportions mentionnées dans le cadre 3 ci-dessus.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexacts de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux normal) et le montant effectivement payé :

- 10% pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans
- 5,5% pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Adresse de l'immeuble concerné :

Le Nid de Pie
Charlot Reymond
73200 GRIGNON

Fait à Chambéry, le 20/12/2021

Référence de la commande : COP 011328

SERVIMO SAVOIES

CHEMIN DES MARAIS

73420 VOGLANS

Signature du preneur des travaux

